

Travaux et circulation

La mairie vous informe des évènements générant des perturbations de circulations, de réseaux etc...

Enedis urgence : en cas de souci sur votre ligne électrique

Si vous observez des coupures d'électricité ou un souci lors des travaux sur votre réseau d'électricité, contacter directement le service dépannage Enedis au 09.72.67.20.18.

Des micros coupures peuvent survenir quelques jours après les travaux, retrouvez toutes les informations sur <https://www.enedis.fr/reagir-une-perturbation-de-l'alimentation-electrique-de-votre-logement>.

rgba(255,255,255,1)

Parking du collège Joliot Curie

13 février > 31 mars 2023

Le stationnement sera interdit sur 2 places de stationnement devant le collège Joliot Curie du 13 février au 31 mars 2023.

[A n°40/2023](#) (.pdf - 81.34 Ko)

rgba(255,255,255,1)

Rue André Brému

03 janvier > 31 mars 2023

La circulation et le stationnement seront interdits au droit et aux abords du chantier rue André Brému du 03 janvier au 31 mars afin de réaliser la pose de canalisation et branchements en eau potable.

[A n°430/2022](#) (.pdf - 99.56 Ko)

rgba(255,255,255,1)

9 bis chemin des terres blanches

13 mars > 13 avril 2023

La circulation se fera par un alternat 9 bis chemin des Terres Blanches, du 13 mars au 13 avril 2023. Le stationnement sera interdit.

[A-N°055-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT 9 BIS CHEMIN DES TERRES BLANCHES](#) (.pdf - 114.94 Ko)

rgba(255,255,255,1)

Route de Marmagne

22 août 2022 > 31 mars 2023

La circulation se fera de façon alternée au moyen de feux tricolores sur la RD 107 - route de Marmagne du PR11+420 au PR17+480, du 22 août au 31 mars 2023.

Le stationnement sera interdit.

rgba(255,255,255,1)

épreuve de marche athlétique 2 avril 2023

02 avril 2023

La circulation de tout véhicule sera interdite dans les deux sens rue Paul Besse (du carrefour avec le Boulevard de la Liberté et de la rue Camille Méraut à la place de la république) et quai du Canal, le dimanche 2 avril le 2023 de 09h45 à 12h30.

La déviation s'effectuera par le boulevard de la Liberté et l'avenue Jean Vacher. Le stationnement sera

interdit.

rgba(255,255,255,1)

Route de Quincy

06 mars > 06 avril 2023

La circulation se fera par chaussée rétrécie D20 - route de Quincy du 6 mars au 6 avril 2023.

Le stationnement sera interdit.

[A-N°051-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT D20-ROUTE DE QUINCY](#) (.pdf - 115.96 Ko)

rgba(255,255,255,1)

Chemin vers l'écluse de la marie

09 janvier > 11 avril 2023

La circulation se fera par alternat manuel au chemin vers l'Écluse de la Marie, du 09 janvier 2023 au 11 avril 2023 inclus, au droit et aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit.

[A-N°012-2023-PORTANT REGLEMENTATION LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT CHEMIN VERS L'ECLUSE DE LA MARIE](#) (.pdf - 126.16 Ko)

rgba(255,255,255,1)

Chemin du Melerat

06 > 25 mars 2023

La circulation se fera par chaussée rétrécie chemin du Mélerat (angle rue Victor Hugo) du 6 mars et 25 mars 2023. Le stationnement sera interdit.

[A-N°050-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT CHEMIN DU MELERAT](#) (.pdf - 118.92 Ko)

rgba(255,255,255,1)

Brocante de l'Amicale de Somme

08 mai 2023

La circulation sera interdite rue des Ecoles et rue du Richefort, portion comprise entre la rue du Lavoir et la rue du Petit Bois, de 6h à 20h, le lundi 8 mai 2023.

rgba(255,255,255,1)

Avenue Jacques Coeur

13 mars > 13 avril 2023

La circulation sera interdite avenue Jacques Coeur, du 13 mars au 13 avril 2023, au droit du chantier.

Les déviations par les rues adjacentes seront mises en place. Le stationnement sera interdit.

[A-N°064-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AVENUE JACQUES COEUR](#) (.pdf - 111.52 Ko)

rgba(255,255,255,1)

Brocante du Judo Club

18 mai 2023

La circulation et le stationnement seront interdits boulevard de la Liberté le jeudi 18 mai 2023 de 4h à

20h afin de permettre l'organisation d'une brocante vide grenier.

rgba(255,255,255,1)

Rue Gilbert Demay

09 décembre 2022 > 09 avril 2023

La circulation sera interdite rue Gilbert Demay, du 9 décembre 2022 au 9 avril 2023 inclus. La déviation s'effectuera par la place Edouard Servat, la rue Roger Périnet, l'Avenue Raoul Aladenize et la rue Jeanne d'Arc. Le stationnement sera interdit.

[A-n°405/2022](#) (.pdf - 113.16 Ko)

rgba(255,255,255,1)

41 rue Maurice Gorse

05 décembre 2022 > 05 juin 2023

La circulation se fera par alternat manuel 41 rue Maurice Gorse, du 5 décembre au 5 juin 2023 inclus. Le stationnement sera interdit.

[Arrêté n°397/2022](#) (.pdf - 113.67 Ko)

rgba(255,255,255,1)

Route de Montcorneau-place Barmont - Rue du Gué marin - Quai du Canal

06 mars > 21 avril 2023

La circulation sera réglementée par restriction de chaussée selon l'avancement des travaux au droit et aux abords de ces travaux sur les rues suivantes :

- Rue du gué marin
- Quai du Canal
- Route de Montcorneau
- Place de Barmont

[A-N°065-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DIVERSES RUES](#) (.pdf - 121.16 Ko)

rgba(255,255,255,1)

Avenue Jacques Coeur

27 février > 27 mai 2023

La circulation se fera par chaussée rétrécie avenue Jacques cœur du 27 février au 27 mai 2023 au droit et aux abords du chantier. Le stationnement sera interdit.

[A-N°044-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE JACQUES COEUR](#) (.pdf - 114.89 Ko)

rgba(255,255,255,1)

Les vignes de couet (4 route de la Dorotherie)

03 avril > 03 mai 2023

La circulation sera interdite au droit du chantier avenue Jacques Coeur sur la période du 3 avril au 3 mai 2023. Les déviations par les rues adjacentes seront mises en place. Le stationnement sera interdit.

[A-N°056-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE JACQUES COEUR](#) (.pdf - 109.38 Ko)

rgba(255,255,255,1)

Rue Magloire Faiteau

20 février > 20 mai 2023

La circulation se fera par chaussée rétrécie D60 - rue Magloire Faiteau, du 20 février au 20 mai 2023.

Le stationnement sera interdit.

[A-N°043-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT D60-RUE MAGLOIRE FAITEAU](#) (.pdf - 118.44 Ko)
rgba(255,255,255,1)

Avenue Jacques Coeur

20 mars > 03 avril 2023

La circulation se fera par des feux tricolores avenue Jacques Coeur, du 20 mars au 3 avril, au droit et aux abords du chantier. Le stationnement sera interdit.

[A-N°066-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AVENUE JACQUES COEUR](#) (.pdf - 116.94 Ko)
rgba(255,255,255,1)

19 avenue Jean Chatelet

23 mars > 23 avril 2023

La circulation se fera au moyen d'une chaussée rétrécie 19 avenue Jean Châtelet du 23 mars au 23 avril, au droit du chantier.

Le stationnement sera interdit.

[A-N°067-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT 19 AVENUE JEAN CHATELET](#) (.pdf - 112.67 Ko)
rgba(255,255,255,1)

Travaux de développement de la fibre

15 février > 15 août 2023

Une restriction de la circulation par empiétement de chaussée se fera sur différentes voies communales du 15 février au 15 août 2023.

- Rue Magloire Faiteau
- Route Berry Bouy
- Avenue Raoul Aladenize
- Route de Bourges
- Pacage de Beauregard
- Beauregard
- Les Gaillards

Le stationnement sera interdit.

[A-N°023-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFERENTES VOIES COMMUNALES.pdf](#) (.pdf - 116.73 Ko)
rgba(255,255,255,1)

D2076 - Avenue Raoul Aladenize

06 février > 31 mars 2023

La circulation se fera au moyen d'une chaussée rétrécie D2076 - avenue Magloire Faiteau pendant la période du 06 février 2023 au 31 mars 2023 inclus, au droit du chantier.

[A n°034/2023](#) (.pdf - 115.33 Ko)
rgba(255,255,255,1)

7 avenue raoul aladenize

23 mars > 23 avril 2023

La circulation se fera au moyen d'une chaussée rétrécie, 7 avenue Raoul Aladenize, du 23 mars au 23 avril 2023 inclus, au droit du chantier.

Le stationnement sera interdit sur les deux places devant 7 avenue raoul aladenize.

[A-N°063-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT 7 AVENUE RAOUL ALADENIZE](#) (.pdf - 114.31 Ko)
rgba(255,255,255,1)

Route de Montcorneau

27 > 31 mars 2023

La circulation sera interdite route de Montcorneau, du 27 au 31 mars 2023 afin de réaliser des travaux de réfection en enrobé.

[A-N°076-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTE DE MONTCORNEAU](#) (.pdf - 109.6 Ko)
rgba(255,255,255,1)

Chemin blanc

27 mars > 27 avril 2023

La circulation se fera par un alternat manuel chemin blanc, du 27 mars au 27 avril 2023 afin de réaliser des branchements en eau potable.

Le stationnement sera interdit.

[A-N°077-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT CHEMIN BLANC](#) (.pdf - 114.43 Ko)
rgba(255,255,255,1)

Rue Gilbert Demay

10 avril > 10 juillet 2023

La circulation sera interdite rue Gilbert Demay, du 10 avril au 10 juillet 2023 pour réaliser les travaux d'enfouissement du réseau électrique.

La déviation s'effectuera par la place Edouard Servat, la rue Roger Périnet, l'Avenue Raoul Aladenize et la rue Jeanne d'Arc.

Le stationnement sera interdit.

[A-N°078-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE GILBERT DEMAY](#) (.pdf - 112.37 Ko)
rgba(255,255,255,1)

Rue André Brému

16 mars > 07 avril 2023

La circulation se fera par un alternat manuel D35-rue André Brému, du 16 mars au 7 avril, au droit et aux abords du chantier afin de réaliser le raccordement au réseau d'eau potable.

Le stationnement sera interdit.

[A-N°079-2023-PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE ANDRE BREMU](#) (.pdf - 112.89 Ko)
rgba(255,255,255,1)

71 rue Henri Boulard

Le stationnement sera interdit au 71 rue Henri Boulard du 27 mars au 27 juin 2023 afin de réaliser une fouille sous trottoir pour la réparation d'une conduite télécom.

[A-N°082-2023-PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT 71 RUE HENRI BOULARD](#) (.pdf - 87.08

Ko)
rgba(255,255,255,1)

+ d'infos

Renseignements : 02.48.57.06.17

[Plan de circulation](#) (.pdf - 429.61 Ko)

[Plan des zones 20/30 km/h](#) (.pdf - 618.71 Ko)

[Plan de la zone bleue](#) (.pdf - 462.57 Ko)

Occupation du Domaine Public

Pour tous dépôts de benne, matériaux, sable, bois, etc... sur le domaine public, une demande doit être effectuée en mairie.

Un agent des services de la ville vérifie la meilleure possibilité d'implanter temporairement tous dépôts de benne, matériaux, sable, bois, etc... une autorisation vous sera délivrée.

[Télécharger la demande de permission de voirie.](#)

rgba(255,255,255,1)